



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 30 juillet 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 juillet 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

**Etaient absents :**

M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, Mme ZUCCARELLI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180730-2018\_176-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/08/2018

Publication : 02/08/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 30 juillet 2018**

**Délibération N°2018/176**

**Proposition de programme d'actions en faveur du  
patrimoine pour l'année 2018  
dans le cadre du Label Ville et Pays d'Art et d'Histoire**

## Monsieur le maire expose à l'assemblée :

La Ville d'Ajaccio est labellisée « Ville d'Art et d'Histoire » (VPAH) depuis la signature de la convention en mai 2013. A ce titre, elle vient de créer une Direction des Patrimoines et de nommer un animateur du patrimoine avec le concours de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Ceci, permettra la mise en œuvre de la politique patrimoniale souhaitée par la municipalité et de recentrer son action sur la préservation et la valorisation de son patrimoine et de son histoire.

Ce label VAH, attribué par le ministère de la Culture et de la Communication, qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représentent l'appropriation de l'architecture et du patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Dans le cadre de cette politique patrimoniale, certaines actions en direction des publics locaux sont pérennisées, tandis que d'autres seront créées, ainsi que la mise en œuvre d'un centre d'interprétation d'architecture et du patrimoine (CIAP). Le CIAP s'identifie comme présence physique du réseau VAH sur le territoire et contribue à compléter le maillage culturel de ce dernier en articulation avec les autres équipements culturels de proximité.

Enfin, les missions relatives à l'inventaire du patrimoine, aux diagnostics et études préalables du patrimoine mobilier ou immobilier de la Ville, seront lancées.

### Programme de médiation patrimoniale

**Les Villes d'art et d'histoire s'engagent à développer une politique culturelle autour de l'architecture et du patrimoine, qui se décline notamment en :**

- sensibilisation de tous les publics (habitants, professionnels, touristes, etc.) à l'environnement, à la qualité architecturale, urbaine et paysagère,
- présentation du patrimoine dans toutes ses composantes et promotion de la qualité architecturale,
- initiation du public jeune à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au patrimoine,
- proposition de visites de qualité aux publics faites par un personnel qualifié.

#### **A. Les Ateliers du Patrimoine**

Dans le cadre du label « Ville d'art et d'histoire » et de sa politique de sensibilisation au patrimoine, la Ville d'Ajaccio s'engage à poursuivre et à conforter ces actions pour la valorisation du patrimoine.

**Atelier d'Archéologie « le club archéo »** en partenariat avec le Laboratoire Régional d'Archéologie (LRA). Il s'agit d'une séance de 1h30 le mercredi matin hors vacances scolaires permettant l'initiation aux méthodes de l'archéologie et aux connaissances des grandes périodes de l'histoire à partir des découvertes archéologiques. Plusieurs sorties seront organisées sur des sites archéologiques ou patrimoniaux de la CAPA (Milelli, dolmen de Ciutulaghja, castellu de Finosa, Palais Fesch, etc.).

**Atelier d'Archéologie « le club archéo ado »** en partenariat avec le Laboratoire Régional d'Archéologie (LRA). Il s'agit d'un atelier destiné aux 12/15 ans se présentant sous la forme d'une séance de 6 heures, un samedi par mois hors vacances scolaires. Il s'agit de mettre les adolescents en situation de recherches documentaires sur un thème défini. Pour l'année 2018, il a été choisi le thème de Napoléon et notamment son lien avec les débuts de l'archéologie (Egyptologie, Etruscologie, Civilisation pompéienne). La finalité est la conception ludique d'un jeu de l'oie permettant de dresser le fil conducteur de sa vie et le montage d'un petit documentaire réalisé à partir d'interviews.

**Atelier d'architecture** en collaboration avec le Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement de la Corse-du-Sud. En partenariat avec plusieurs classes d'Ajaccio, le CAUE de la Corse-du-Sud propose de mettre en place un projet de sensibilisation à l'architecture et à l'urbanisme à travers l'histoire de la cité de mars à décembre 2018. Les enfants seront ainsi sensibilisés à l'histoire locale et patrimoniale. Cet atelier a pour objectif de développer leur connaissance de la ville et d'approfondir des thématiques choisies en classe qui donneront lieu à une production finale.

**Les visites paysagères** sur les sites des Milelli, du Chemin des Crêtes et du Chemin des Douaniers. La commune est riche en espaces naturels depuis la zone du Ricanto, jusqu'à Capo di Feno. Ces différents sites regorgent de richesses liées à la faune et à la flore du golfe d'Ajaccio. Ainsi, suivant le modèle expérimenté sur le Grand Site de la Parata depuis cinq ans, des visites guidées à l'attention de tous les publics seront organisées dans le domaine des Milelli, sur Chemin des Crêtes et sur le Chemin des douaniers par les agents de la Direction des Patrimoines.

**Le jardin potager des Milelli.** En collaboration avec le CPIE, nous souhaitons développer nos actions pédagogiques en relation avec l'histoire ainsi que l'environnement autour du jardin des Milelli. Nous proposons donc durant une semaine à raison de 5 demi-journées un atelier pour jeune public ou adolescent sur le site du jardin des Milelli.

## **B. Les conférences du patrimoine**

**Fondation napoléon.** Depuis 2014, la ville d'Ajaccio s'engage fortement dans la mise en valeur de son patrimoine napoléonien en particulier, et de l'histoire napoléonienne en général, au travers, entre autres, d'actions de sensibilisation de toutes les catégories de publics (locaux, visiteurs, enfants, adultes, seniors... etc.). La Fondation Napoléon, dont l'objet est de faire connaître l'histoire napoléonienne et d'aider à la conservation du patrimoine lié aux deux Empires, répond volontiers à la sollicitation de la Ville d'Ajaccio à se joindre à cette ambition. Les deux institutions sont donc convenues d'agir ensemble dans le cadre des activités liées au label Ville et Pays d'Art et d'Histoire, avec comme premier objectif de mettre en place un programme d'interventions des historiens de la Fondation Napoléon à Ajaccio.

**Napoléon à l'école.** L'enseignement de l'histoire napoléonienne a presque entièrement disparu des programmes scolaires. Or, la figure de Napoléon est nécessaire au développement de l'identité de notre ville autour de son passé glorieux. Lancée en 2016, l'idée phare du programme « Napoléon à l'école » est de remettre l'histoire napoléonienne à l'honneur en milieu scolaire. Cette action spécifique autour de l'histoire napoléonienne à

l'école est mise en œuvre au travers d'une convention entre la Ville d'Ajaccio / Direction des Patrimoines / LVPAH et le Ministère de l'Éducation nationale

Les interventions s'adressent aux enfants mais aussi aux intervenants susceptibles de pérenniser l'action au fil des années et sont basées sur l'image et l'analyse symbolique de l'épopée napoléonienne. Il ne s'agit pas de cours d'histoire au sens strict. Il s'agira de traiter des exemples comme « Napoléon le super-héros d'Ajaccio », « Napoléon l'invincible guerrier », « Napoléon devient un dieu »... etc afin de stimuler au mieux l'imaginaire de l'enfant.

***Napoléon à la Maison des aînés.*** Depuis 2015, un programme de médiation est mis en place avec la Maison des Aînés et propose à ses adhérents des activités autour de l'histoire napoléonienne. La première année a été dédiée à la vie de Napoléon tandis que la seconde a été consacrée à l'ensemble de la famille Bonaparte. Cette année, le thème choisi est l'entourage et la descendance de Napoléon. Ainsi, des actions menées dans le cadre du label Ville et Pays d'Art et d'Histoire permettent d'associer la Ville d'Ajaccio et le CIAS pour permettre aux adhérents de la Maison des Aînés d'accéder à un parcours de mémoire relatif à l'histoire napoléonienne et à la découverte, ou la redécouverte, des principaux sites napoléoniens de la ville.

***Décors peints laïques et religieux à Ajaccio.*** La ville d'Ajaccio regorge de décors peints laïques et religieux datant aussi bien de la période génoise que des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Ce patrimoine tant public que privé et aussi riche que méconnu, a fait l'objet de la réunion d'un comité scientifique l'an passé, sous l'égide de madame Camille Faggianelli. Une restitution de ses travaux pourrait être programmée en 2018 et contribuerait d'une part à la diffusion de ce patrimoine au grand public et, d'autre part, à la réalisation d'un inventaire inhérent à cette thématique.

- C. Exposition et édition patrimoine œuvres napoléoniennes.** Dans le cadre de la mise en œuvre de la grande année Napoléon 2019, il s'agira de faire un bilan des quatre dernières années de politique patrimoniale napoléonienne et d'ouvrir sur les actions à venir. Ces derniers temps, la municipalité s'est positionnée de manière offensive sur le marché de l'art et a procédé de manière remarquable à l'enrichissement de ses collections. De plus, cette politique active, créant une véritable émulation, a permis la redécouverte de trésors cachés du patrimoine ajaccien. Ainsi, afin d'inscrire cette action dans le marbre, une exposition temporaire, assortie d'une édition, seront réalisées entre novembre 2018 et février 2019.
- D. Les manifestations.** La Ville d'Ajaccio, via sa Direction des Patrimoines, s'inscrit dans la politique culturelle du ministère de la Culture, en coordonnant et en participant aux manifestations nationales telles que Les Journées Européennes du Patrimoine, Les Rendez-vous aux jardins, Les Journées Nationales d'Archéologie, C'est mon Patrimoine, Mise en valeur du patrimoine immatériel, etc. Lors de ces manifestations la Direction des Patrimoines, avec l'appui d'autres directions de la Ville assurera, en partenariat étroit avec les différentes institutions (DRAC, INRAP, CTC, etc.) la mise en œuvre d'activités culturelles de mise en valeur du patrimoine.

## Mission Inventaire (architectural/ immobilier, mobilier, archives, paysager et immatériel)

- A. **Réactualisation de la Convention passée avec la Collectivité de Corse** afin de réaliser l'inventaire général des patrimoines (immobilier, mobilier, immatériel et espaces paysagers, etc.) de la ville d'Ajaccio.
- B. **Elaboration des descriptifs contextuels, historiques et techniques** avec illustrations des patrimoines public et religieux appartenant à la Ville (bâti, édifices, sites protégés, sites non protégés, statuaire, monuments commémoratifs).

## Restaurations et études préalables

- A. **Restauration statue de Saint-Antoine de Padoue** conservée à Saint-Roch et classée MH (PM2A000236).
- B. **Restauration du Portrait de Saint-Pierre** conservé à Saint-Roch et inscrit à l'inventaire supplémentaire des MH.
- C. **Restauration d'un ostensorio monstrance** conservé à Saint-Roch et classé Monument Historique.

## Diagnostics et études préalables

- A. **Diagnostic et étude préalable des patrimoines** bâti, paysager, antiquité objet d'art. Différents diagnostics et études préalables seront élaborés pour l'oratoire San Rucchellu, La bibliothèque patrimoniale, le domaine des Milelli (Bâtisse et abords), sites paysagers cœur de Ville, et autres équipements patrimoniaux mobilier et immobiliers appartenant à la Ville d'Ajaccio.

### IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

**Considérant** que la programmation en faveur du patrimoine revêt un intérêt public et est organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public,

- D'approuver la programmation scientifique et d'animation en faveur du patrimoine pour l'année 2018 dans le cadre du Label Ville d'Art et d'Histoire et son plan de financement ci dessous et détaillé en annexe.

Programmation fonctionnement : 59 000 €  
Participation part Ville : 30 666,90 €  
Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 28 333,10 €

Programmation Investissement : 222 400 €  
Participation part Ville : 121 240 €  
Participation Collectivité de Corse (40%, 50%HT) : 101 160 €

- D'autoriser :

Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette programmation.

Monsieur le Maire à demander des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse ainsi que du Ministère de la Culture, et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;

Monsieur le Maire à recevoir du mécénat dans le cadre de cette programmation tant en numéraire qu'en nature ;

Le budget relatif à la programmation culturelle 2018 du Patrimoine VPAH, est proposé à l'inscription budgétaire du budget primitif 2018 Fonction 324 en dépenses chapitre 011, 20 et 23 et en recettes chapitres 70 / 74 / 13 ;

## **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de Mme Simone Guerrini, adjointe déléguée**

**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le code du patrimoine, modifié par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 juillet 2018,

Considérant que la programmation en faveur du patrimoine revêt un intérêt public et est organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public.

### **APPROUVE**

**À l'unanimité de ses membres présents et représentés**

**La programmation et son plan de financement ci dessous et détaillé en annexe.**

**Programmation fonctionnement : 59 000 €**

**Participation part Ville : 30 666,90 €**

**Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 28 333,10 €**

**Programmation Investissement : 222 400 €**

**Participation part Ville : 121 240 €**

**Participation Collectivité de Corse (40%, 50%HT) : 101 160 €**

## AUTORISE

**Monsieur le Maire** à signer tous les documents relatifs à cette programmation ;

**Monsieur le Maire** à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse ainsi que du Ministère de la Culture, et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;

**Monsieur le Maire** à recevoir du mécénat dans le cadre de cette programmation tant en numéraire qu'en nature ;

que le budget relatif à cette programmation joint en annexe est proposé à l'inscription budgétaire du budget primitif 2018 fonction 324 en dépenses chapitre 011, 20 et 23, et en recettes chapitres 70 / 74 / 13 ;

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

  
Laurent MARCANGELI  
